

L'O

L'Ouest Syndicaliste

Informations syndicales de l'Union Départementale CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Supplément au numéro 755 - Avril 2025 - 61^{ème} année - 1,50 euro



Le Retraité C.G.T.-FO 44



Par Monique Renaud
Présidente de l'UDR 44

Le monde s'enlise dans des conflits, de nombreux pays augmentent leurs budgets d'armements dont l'Europe et la France. En 2024, les budgets militaires augmentent de 6,8 % par rapport à 2023. En France, le président Macron joue les chefs de guerre alors qu'il est détesté par une majorité de français, entre autres, parce qu'il a mis la retraite à 64 ans. Par ailleurs, près de 160 milliards d'aides publiques sont accordées, chaque année et sans contreparties, aux entreprises. Et la volonté du gouvernement est désormais de trouver au minimum 40 milliards pour financer l'effort de guerre.

Où les trouver ?

François Bayrou a organisé un « grand raout » le mardi 15 avril, pour partager un soi-disant constat « d'état d'urgence » sur les finances publiques. Il s'agit en réalité de préparer les esprits à de grands sacrifices sur le dos des salariés et retraités, d'ici la rentrée, avec la présentation du budget 2026. Dans cet exercice, le gouvernement, après l'échec du « conclave », poursuit toujours le même but : celui d'intégrer les syndicats. Faire du diagnostic partagé, de la co-législation, établir en commun un budget de rigueur, n'a jamais été accepté par notre organisation syndicale. C'était déjà le cas en 1969 lors du référendum voulu par le général De Gaulle où Bergeron appelait pour la 1^{ère} fois à voter « NON », puis ensuite avec Maastricht.

Saisissons-nous du 1^{er} mai pour dire notre opposition à ce plan gouvernemental.

Un sénateur LR a déclaré ne pas écarter en revanche une mesure sur les retraités : « ils sont conscients qu'il y aura un effort à faire », quitte à « revoir certains acquis ».

Les travailleurs et les retraités n'ont pas à payer l'addition du

« quoi qu'il en coûte ». Disons-le tout net le 1^{er} mai.

Alors que, selon une étude menée par Silver Alliance -un collectif d'entreprises dédiées au bien vieillir- et CSA Research, il manquerait 531€ aux retraités pour bien vivre. Sur tous les sondés, 77 % estiment qu'il leur manque de l'argent pour vivre correctement.

C'est bien aussi sur les retraités que le gouvernement entend taper, avec la remise en cause de l'abattement fiscal de 10 % des retraités qui n'a jamais été mis en place pour des frais professionnels (qu'ils n'ont plus) comme il est laissé entendre, mais c'est encore une façon d'opposer les salariés et retraités.

L'arrêt de l'indexation des pensions sur l'inflation est aussi fortement envisagé ainsi que de mettre la CSG au même niveau que les salariés. Sans parler d'une augmentation de la taxation des mutuelles engendrant immanquablement celle des cotisations.

Le déficit actuel de la Sécurité sociale est de 6 milliards d'euros (une paille par rapport au budget de l'État) alors que les aides publiques aux entreprises sans aucunes contreparties représentent 173 milliards d'euros.

Et là, c'est 18 milliards d'économie, chiffre avancé envisagé, sur le dos de notre protection sociale, qu'on veut nous imposer, sans parler des 14 milliards d'e sur la Fonction publique, donc nos services publics et 8 milliards sur les collectivités locales, dont nos mairies.

Si la piste des impôts est écartée, c'est que la TVA, impôt le plus injuste puisqu'il touche tout le monde de la même façon et quel que soit son revenu, apporte un rendement beaucoup plus important et que l'impôt sur le revenu n'en représente qu'un peu plus du quart.

La TVA, impôt le plus productif du pays, a rapporté 232,7 milliards d'euros en 2024, soit 10% de plus qu'en 2023 (selon Le Revenu : <https://www.lerevenu.com>).

Les recettes, nous savons où les trouver ! Il faut conditionner les aides publiques aux entreprises. Les aides ne doivent être versées qu'à condition que les entreprises respectent leurs obligations légales et conventionnelles, payent des cotisations sociales dans les délais, maintiennent des effectifs en CDI, respectent l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, de la production et de la recherche et développement sur le territoire, dans les secteurs soumis à une forte concurrence internationale.

En 2023, les aides publiques aux entreprises sans aucunes contreparties ont atteint 200 milliards d'euros. Il s'agit de niches fiscales ou d'exonérations de cotisations sociales. Ces aides constituent une perte de recette pour les services publics et la protection sociale.

Or nous voulons conserver nos acquis sociaux dont fait partie la Sécurité Sociale de 1945 reposant sur les cotisations qui ouvrent des droits. **Rappelons-le le 1^{er} mai dans les manifestations !**

L'intersyndicale nationale des retraités a décidé, alors que FO ne pouvait y participer, d'une expression commune lors du 1^{er} mai. La question posée est : sur quelles bases ? **Pour les retraités FO, le 1^{er} mai, il est essentiel que soit rappelé notre combat :**

- Pour la paix, pour un cessez le feu immédiat et définitif en Ukraine comme à Gaza,
- Contre « l'effort de guerre », pour la solidarité internationale entre tous les peuples,
- Pour l'abrogation de la réforme des retraites,
- Pour l'augmentation des salaires, des pensions et des minimas sociaux,
- Pour la défense des services publics,
- Pour la défense de la sécurité sociale basée sur les cotisations, garantes de la solidarité Intergénérationnelle...

Et au cours de cette même intersyndicale, il a été programmé, six mois à l'avance, une journée d'action en octobre. Dans quelle situation serons-nous en octobre ? C'est très présomptueux, voire irrationnel. Les journées d'action à répétition ne sont, par ailleurs, pas notre conception !

Par contre, le 1^{er} mai, journée traditionnelle de revendications, avant que Pétain ne la transforme en « fête du travail » et jour férié, doit être saisi par tous pour réaffirmer, salariés et retraités, nos revendications.

Le 1^{er} mai, c'est la journée internationale des travailleuses et des travailleurs, célébrée dans le

monde entier depuis 1890. Elle a pour origine une grève des ouvriers à Chicago pour la journée de 8h en 1886 durement réprimée dans le sang.

Aujourd'hui, comme hier, nous ne pouvons cautionner la volonté de nos dirigeants et de la Commission européenne de toujours vouloir taper sur le dos des travailleurs et retraités.

► Contre les politiques d'austérité, pour le « pain, paix, liberté »,

► Pour la sauvegarde de notre modèle de protection sociale, Soyons présents dans les rassemblements du 1^{er} mai. ■

JOURNÉE INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS

■ Assemblée générale annuelle de l'Union départementale des Retraités FO44 Une centaine de retraités réunis le 20 mars 2025

L'Assemblée Générale de l'UDR FO 44 s'est tenue sous la présidence de Jean-Jacques Nicolai, mandaté par le bureau de l'UCR et avec la participation du Secrétaire-

adjoint de l'Union départementale FO 44, Adrien Leclerc. 83 adhérents étaient présents ce jeudi 20 mars 2025. De nombreux autres camarades, pris par d'autres

obligations ou du fait de leur état de santé, s'étaient excusés, notamment notre présidente d'honneur Françoise Blandy.

De g. à d. : Dominique Brunetaud - 2^{ème} vice-président -, Armelle Le Mauff-Tanguy - trésorière -, Jean-Jacques Nicolai - UCR -, Monique Renaud - présidente de l'Union départementale des Retraités FO de Loire-Atlantique -, Adrien Leclerc - secrétaire-adjoint de l'UD FO 44 -, Jean-Marc Pérez - 1^{er} vice-président.



Après avoir caractérisé les politiques successives destructrices de nos acquis sociaux, amplifiées dans la dernière année, la question principale abordée a été notre combat pour l'abrogation de la contre-réforme de 2023 et le retour de la retraite à 60 ans, adopté dans sa résolution.

Notre Assemblée générale, dans la continuité de la motion adoptée par son Conseil d'Administration de fin janvier, s'est félicitée du départ de notre Confédération dès le début de la 1^{ère} séance du « conclave », le 27 février dernier.

La caractérisation de Michel Beaugas « Ce conclave est un piège tendu par François Bayrou » est on ne peut plus juste. Cela l'est d'autant plus avec la marche à la guerre au travers des 50 milliards supplémentaires pour l'armement, l'augmentation de la part du PIB à 3 % voire 5 % ensuite, en prenant l'exemple du Danemark qui prévoit aussi de porter l'âge de départ à la retraite à 70 ans.

Cette marche à l'armement engendre la destruction de pans entiers de l'industrie du fait des politiques d'austérité qui accompagnent cette

économie de guerre : exemple de Vancorex où 460 emplois sont sur la sellette et ArcelorMittal à Indre près de Nantes dont le devenir est menacé. Sans parler de nombreuses petites et moyennes entreprises qui mettent la clé sous la porte ou sont délocalisées là où le coût de la production convient mieux au patronat.

Les retraités ne sont pas un coût mais une richesse, ils perçoivent des retraites issues de leurs cotisations versées tout au long de leur vie de travail.

Depuis 2017, les pensions n'ont augmenté que de 13,6 % pour une inflation de 19,5 % alors qu'à l'autre bout de la chaîne, la part des 500 plus grosses fortunes est passée de 28 % du PIB en 2018 à 42 % en 2023 ! En 2024, les franchises médicales ont été doublées et le coût des soins augmenté dans un bien plus grande proportion que les retraites. De nombreux retraités renoncent ainsi aux soins et aux mutuelles aussi.

L'Assemblée générale a déploré l'état de notre système de soins auquel les retraités sont très attachés. Des camarades sont intervenus pour

donner des exemples concrets, notamment sur le CHU de Nantes où l'été dernier puis cet hiver, plusieurs décès à chaque fois ont été la conséquence directe d'une tardive prise en charge, avec une administration cherchant à camoufler cette situation.

Au cours de sa prise de parole, notre camarade Jean-Jacques Nicolai est revenu sur les raisons pour lesquelles nous n'avons pas appelé à la mobilisation du 20 mars décrétée par l'intersyndicale nationale des retraités en l'absence et sans concertation avec l'UCR FO.

Au-delà de ces divergences, nous avons pris acte du départ de la CGT du « conclave » et ne pouvons que nous en féliciter. Le gouvernement ne pourra pas compter sur notre subordination cette fois-ci encore.

Nous avons rappelé que nos revendications allaient de pair avec celles des actifs et ce n'est qu'ensemble que nous pourrions gagner, avec le développement de nos structures, associations et sections de retraités.

Voici la résolution, adoptée par l'Assemblée Générale :

● RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

L'Assemblée générale de l'UDR FO 44 entend plus que jamais défendre les revendications des retraités :

- Défense du pouvoir d'achat des retraités,
- L'augmentation immédiate de 10% des pensions et retraites au titre du rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 2017,
- L'indexation des pensions de retraite sur l'évolution du salaire moyen des actifs et au minimum sur le coût de la vie,
- Pas touche à l'abattement fiscal de 10%,
- Non à toute augmentation de la CSG, non à la CSG,
- Défense de notre Sécurité Sociale,
- L'arrêt des exonérations de cotisation et l'égalité salariale femme/homme pour résorber totalement le prétendu déficit de la Sécurité Sociale,
- La défense du service public hospitalier, en particulier par le recrutement massif de personnel (médecins, soignants, personnels administratifs et techniques), l'augmentation du nombre de places dans les formations médicales et paramédicales et l'ouverture de lits, y compris dans les EHPADs,
- Le ratio un salarié effectif (tous postes confondus) pour un résident dans les EHPADs,
- La prise en charge de la perte

d'autonomie par la branche Assurance Maladie de la Sécurité sociale, au même titre que les autres risques, avec les moyens financiers suffisants, via les cotisations sociales, pour garantir l'accès de toutes et de tous à des soins de qualité,

- L'abrogation des franchises médicales, doublées en avril 2024,
- Pas de remise en cause des droits familiaux, des pensions de réversion ainsi que toute atteinte aux droits des malades atteints d'affection de longue durée,

- Face à l'envolée des cotisations des mutuelles et complémentaires santé, prise en charge de celles-ci par un crédit d'impôt pour l'ensemble des retraités,

- L'abrogation de la contre-réforme de 2023 portant la retraite à 64 ans et son retour à 60 ans, à taux plein.

L'AG de l'UDR FO 44 se félicite du départ de la Confédération Force Ouvrière du « conclave » dont le seul but est d'accompagner la mise en œuvre de la contre-réforme de 2023 voire de préparer l'introduction d'une dose de capitalisation. Oui, Force Ouvrière n'a rien à faire dans cette « mascarade ». Le premier ministre ne vient-il pas de déclarer qu'il n'y aurait pas de retour à 62 ans compte tenu du contexte international ?

- Non à la capitalisation, non à un

système par point,

- Pas touche aux réserves de l'AGIRC/ARRCO, elles appartiennent aux salariés actifs ou retraités,

- Défense de nos services publics,
- Rétablissement des services publics et de protection sociale, l'arrêt de la numérisation à outrance, la réouverture de l'accueil physique en guichets par du personnel qualifié dans tous les services publics et tous les organismes de Sécurité sociale. La généralisation des démarches informatiques ne doit pas être source d'exclusion. Les retraités FO du 44 se tiennent prêts, avec les actifs et chômeurs, à se mobiliser, et le plus tôt sera le mieux, pour la satisfaction de ces revendications.

Renforcer la syndicalisation des retraités est une priorité qui participe de cette mobilisation. Elle ne peut se faire qu'en lien avec les syndicats d'actifs afin que les syndiqués, déjà en retraite et les futurs retraités, restent dans leur organisation syndicale et parce que : Retraité un jour, syndiqué toujours ! Les retraités syndiqués ont toute légitimité à promouvoir la syndicalisation de toutes les générations. La satisfaction de nos revendications, pour le pain, la paix et la liberté doit s'accompagner du renforcement de notre CGT-Force Ouvrière.

● Communiqué de Presse du 1^{er} avril 2025



- Non à la suppression de l'abattement de 10 % pour les retraité-e-s ;
- Non à la remise en cause de notre protection sociale basée sur le principe de la solidarité ;
- Non aux mensonges ou à la désinformation organisée.

Dans le cadre des discussions engagées pour soi-disant « sauver notre système de retraites », certains remettent sur le tapis la solution visant à supprimer l'abattement de 10 % sur les pensions le qualifiant « d'aberrant et contre nature » au prétexte, selon M Martin, président du MEDEF, que cet abattement serait attribué aux retraités au titre des frais professionnels.

Cette affirmation mensongère s'avère d'autant plus malhonnête qu'elle est arrivée par Gilbert Cotte, président du Conseil d'Orientement des Retraites (COR), qui est censé s'y connaître en matière de retraite... et qu'elle est reprise par de nombreux responsables politiques et relayée et amplifiée par les médias

La réalité, vérifiable dans le Code général des Impôts (CGI), est tout autre :

La déduction forfaitaire de 10 % pour frais professionnels est réservée aux traitements et salaires des salarié-es : c'est l'article 83, 3^o du CGI.

L'abattement de 10 % concerne les pensions et rentes viagères avec un minimum et un plafond : c'est l'article 158, 5-a, alinéas 2 et 3 du CGI. Cet abattement a été instauré par l'article 3-I de la loi de finances pour 1978 (loi n° 77-1467 du 30 décembre 1977, JO du 31 décembre 1977 p. 6316).

Déduction forfaitaire pour frais professionnels et abattement de 10 % avec un plafond ne sont pas de même nature, d'un point de vue fiscal.

Cet abattement de 10 % est le résultat de choix politiques opérés en fonction du système fiscal qui est déclaratif et des capacités à frauder des uns et des autres. Destiné à alléger la charge fiscale des titulaires de pensions, de retraites et de rentes viagères, il a été accordé par souci d'équité, compte tenu du fait que seuls les retraité-es étaient pénalisés par les modifications successives apportées dans le cadre du calcul de l'impôt (dont les grands bénéficiaires étaient

les contribuables autres que les retraités et les salariés) cet abattement est la contrepartie du fait que les revenus des retraités avaient été et continuaient d'être déclarés par des tiers sans participation à la fraude fiscale.

La suppression de l'abattement de 10 % conduirait à majorer fortement le taux d'imposition à l'impôt sur le revenu des personnes retraitées et à rendre imposables des personnes retraitées qui, au préalable, ne l'étaient pas.

Elle toucherait plus fortement les personnes aux pensions les plus modestes, car l'abattement de 10 % actuel, est plafonné à 4 321 euros pour les revenus de 2023 imposables en 2024, ce qui correspond à un revenu de 3 600 euros mensuels par foyer fiscal ; seront particulièrement touchés les retraité-es qui seuls, ou à deux perçoivent moins de 3 600 euros par mois.

Nous dénonçons le dévoiement du débat public sous le flot continu des fausses nouvelles, des approximations. Ces discours visent à livrer les retraité-e-s à la vindicte publique en les traitant de nantis et de privilégiés afin de les opposer au reste de la population. Le gouvernement tente de diviser en stigmatisant, un jour les retraités, un jour les chômeurs, un jour les travailleurs immigrés, un jour les fonctionnaires, pour continuer d'exonérer les très riches d'impôts et de cotisations.

Rappelons en effet que les entreprises sont exonérées de cotisations sociales à hauteur de 77 milliards en 2025, que les entreprises du CAC 40 ont reversé en 2024 près de 100 milliards de dividendes à leurs actionnaires.

Avec les retraité-es, nos 9 organisations de retraitées et retraités s'opposent à toute atteinte au pouvoir d'achat des retraité-es, à toute remise en cause de notre système de protection sociale basée sur la solidarité

**Permanences de l'UDR le lundi après-midi
de 14 à 16h, hors vacances scolaires
Bureau 103 - 1^{er} étage
2, pl. de la Gare de l'État à Nantes**

L'OS - L'Ouest Syndicaliste

Bimensuel de l'UD CGT-FO 44 - 61^{ème} année
Membre fondateur : A. Hébert - Directeur : M. Le Roc'h - Rédacteur en chef :
Hélène Macon
CPPAP : 0521.S.07829
Bourse du Travail F. Pelloutier - 2 Pl de la Gare de l'État, 44200 Nantes
Tél.02 28 44 19 00 - Site : force-ouvriere44.fr - ouestsyndicaliste@fo44.fr

■ Association des retraités FO d'Ancenis Une assemblée générale revendicative et combative !

L'Assemblée générale de l'association des retraités d'Ancenis s'est déroulée le 24 janvier à Ancenis, en présence de Michel Le Roc'h, secrétaire général de l'UD FO 44, Monique Renaud, présidente de l'UDR, ainsi que Serge Richard, secrétaire de l'UL d'Ancenis.

Cette assemblée a été marquée par le départ de Lucien Blout, après 18 ans de bons et loyaux services. Didier Gascher, jeune retraité, lui succède. C'est un changement de président mais pas d'orientation. Notre combat, d'autant plus dans nos campagnes, se focalise sur le maintien de l'hôpital d'Ancenis, avec son service d'urgence et sa maternité, plus que jamais d'actualité et marqué par le manque de personnels de santé (médecins, spécialistes, ...). Nous sommes aussi vigilants au maintien et à la défense des services publics particulièrement menacés. Nous devons plus que jamais être combattifs pour préserver et garder nos retraites par répartition et défendre la Sécurité sociale face aux menaces qui pèsent sur cet acquis de 1945, accusé à tort de déficit. Les solutions sont



Lucien Blout (à d.) passe la main à Didier Gascher (à g.) après 18 ans de présidence.

dans l'arrêt des exonérations et suppressions de cotisations faites au patronat. Alors, changement de président mais toujours la même détermination pour préserver nos acquis sociaux aux côtés des actifs. Actifs et retraités, même combat. Retraité un jour, syndiqué toujours !

● Article publié le 3 février 2025 - L'Écho d'Ancenis

Les retraités FO du département de Loire-Atlantique étaient réunis vendredi 24 janvier à Ancenis pour continuer

à défendre les retraites. De plus, le président Lucien Blout s'apprête à passer la main.

« Mieux vaut pratiquer la politique de la chaise vide qu'être cocu et payer la chambre ! »

Venu animer l'assemblée générale des retraités Force Ouvrière, le vendredi 24 janvier à Ancenis-Saint-Géréon, Michel Le Roc'h, secrétaire général de l'Union départementale 44, n'a pas mâché ses mots pour défendre le régime des retraites et inviter les troupes à résister.

Dénonçant des « mesures austéritaires » qui risquent de toucher les salaires, le service public et l'hôpital d'Ancenis en particulier, il a rappelé qu'à l'échelle de la Loire-Atlantique, les milliards d'euros d'économies imposées, les exonérations de cotisations promises aux grands groupes du Cac 40 et les 83 milliards de dividendes versés aux grands groupes du Cac 40, auront pour conséquences de « réduire la voilure des investissements ».



« C'est ça la politique qui est menée, a rappelé Michel Le Roc'h, mais il faut être ferme et savoir dire non ! » Voilà pourquoi, à l'image de la résolution adoptée par l'assemblée générale, il se prononce entre autres pour l'abrogation (ou annulation) de la réforme des retraites, le maintien de la protection sociale et la reconnaissance du statut d'aidant.

Lucien Blout passe la main « On a intérêt à montrer que nous ne sommes pas d'accord, sinon on se fera balayer. Mais on en est encore loin », a-t-il conclu devant une assemblée, qui s'est aussi inquiétée de l'instauration de la

vignette Crit'Air à Nantes notamment. « Pour nous, c'est une plaie », a réagi un adhérent, sans doute rassuré d'apprendre que « le sujet du transport de l'habitat au lieu de travail fait partie des conditions de travail », comme l'a souligné Lucien Blout, président des retraités FO depuis 2007, et qui s'apprête à passer le flambeau. Agé de 77 ans, l'ancien délégué syndical chez Manitou sera officiellement remplacé par Didier Gascher, le mardi 4 février, lors du bureau de l'association.

Geoffroy Berthaud

Hommage à notre camarade Guy DROUAUD

Notre camarade Guy Drouaud, président de l'association des retraités de la Basse-Loire, nous a quittés le 13 décembre dernier à l'âge de 78 ans.

Très attaché à Force-Ouvrière, Guy a poursuivi, une fois son activité salariée terminée, son implication parmi les retraités du département. Il a été président des retraités de la Basse-Loire, mais il a aussi occupé le poste de trésorier à l'UDR, ensuite trésorier-adjoint, puis membre de la commission de contrôle au sein de l'UDR FO 44, dernier poste qu'il occupait toujours au moment de son décès. C'est donc une figure importante pour la Basse-Loire mais aussi de l'UDR FO 44 qui disparaît.

Nous lui avons rendu un dernier hommage lors de notre Assemblée générale de l'UDR FO 44, le 20 mars dernier. L'UDR FO 44 adresse ses plus sincères condoléances à la famille de Guy Drouaud et en particulier à Marielle, son épouse, également militante FO des retraités de la Sécurité Sociale.



C'est avec une grande émotion et une grande tristesse que nous avons appris le 13 décembre dernier, le décès de notre ami et camarade Guy Drouaud à l'âge de 78 ans.

Entré aux forges de Basse-Indre comme apprenti, Guy a travaillé toute sa carrière dans le secteur du laminage à froid au recuit base puis comme chef d'équipe aux rectifieuses de cylindres.

Très engagé dans le domaine de la sécurité, Guy a été élu membre du CHSCT de nombreuses années puis a œuvré comme représentant FO de la métallurgie au Comité Technique Régional puis au Comité Technique National de la santé-sécurité. Retraité un jour mais syndiqué toujours, Guy n'a jamais cessé son engagement syndical puisqu'une fois à la retraite, il a continué à porter haut et fort les couleurs de FO avec l'équipe de retraités et pré-retraités FO de la Basse-Loire dont il était devenu le président. Nous adressons nos très sincères condoléances à son épouse Marielle, à toute sa famille et à ses proches.

L'UDR FO 44

Les retraités FO de la Basse-Loire

■ Association des retraités FO de Saint-Nazaire Une assemblée générale combative qui rappelle ses positions et revendications

L'Assemblée Générale annuelle de l'Association des retraités FO de Saint-Nazaire et région s'est tenue le jeudi 6 février 2025 sous la présidence de Didier Hotte, mandaté par le Bureau National de l'Union Confédérale des Retraités FO (UCR FO). Elle a réuni près de soixante camarades qui ont adopté à l'unanimité le rapport d'activité et d'orientation du bureau, présenté par le secrétaire, Jean-Marc Perez, ainsi que le rapport financier présenté par le trésorier, Jean-Luc Poulard.

Après discussions et amendements, la motion de l'assemblée générale a été adoptée à l'unanimité elle aussi. Cette motion rappelle les positions au regard de l'actualité et les revendications des retraités FO de Saint-Nazaire et sa région.

Ainsi, « l'assemblée générale se prononce pour la paix dans le monde, des cessez-le-feu permanents en Palestine, au Liban, en Ukraine et dans tous les autres conflits à travers le monde. Elle soutient tous ceux qui défendent ces exigences. De même, l'assemblée générale dénonce les exigences de l'OTAN et du président des USA qui demandent aux gouvernements européens de multiplier par 2,5 les budgets des armées au détriment des retraites, des services publics et des protections sociales ».

Résultat de la censure rejetant le projet de loi de financement de la Sécurité sociale, suivie de la démission du gouvernement Barnier, les pensions et retraites ont été augmentées de 2,2% au 1^{er} janvier 2025 comme le prévoient les articles L161-23-1 et L161-25 du Code de la Sécurité sociale. « Pour l'Assemblée Générale, c'est une victoire qui en appelle d'autres ! ». Considérant que le « conclave » décidé par le 1^{er} ministre Bayrou est une « opération politique destinée à associer les confédérations syndicales à l'application des plans gouvernementaux, et en particulier au maintien de la retraite à 64 ans », l'assemblée générale considère que « Force Ouvrière n'a rien à faire dans un tel « conclave », même renommé « concertation ». S'appuyant sur la déclaration de la Commission Exécutive Confédérale du 16 janvier 2025, l'assemblée générale « appelle le Bureau Confédéral à annoncer le plus rapidement possible que FO se retire de ce « conclave » ».

De même l'assemblée générale dénonce les voix gouvernementales et patronales qui voudraient taxer encore plus les retraités pour financer la protection sociale ou supprimer l'abattement fiscal de 10% pour réduire la dette de l'État.

La motion se conclut en rappelant nos principales revendications :

- ▶ **Augmentation immédiate de 10 % des pensions et retraites au titre du rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 2017.**
- ▶ **Indexation des pensions de retraite sur l'évolution du salaire moyen des actifs.**
- ▶ **Pas de pension et de retraite en dessous du SMIC.**
- ▶ **Abrogation de la contre-réforme de 2023 portant la retraite à 64 ans et son retour à 60 ans, à taux plein.**
- ▶ **La défense du service public hospitalier, en particulier par le recrutement massif de personnel (médecins, soignants, personnels administratifs et techniques), l'augmentation du nombre de places dans les formations médicales et paramédicales et l'ouverture de lits, y compris dans les EHPADs.**
- ▶ **Le ratio un salarié effectif (tous postes confondus) pour un résident dans les EHPADs.**
- ▶ **Abrogation des franchises médicales, doublées en avril 2024.**
- ▶ **Rétablissement des accueils physiques dans toutes les administrations publiques, les services de Sécurité Sociale, de l'emploi, etc...**
- ▶ **Face à l'envolée des cotisations des mutuelles et complémentaires santé, prise en charge de celles-ci par un crédit d'impôt pour l'ensemble des retraités.**

Bibliothèque

OUVERTURE

LE 12 MAI 2025

Histoire, essais, mémoires, romans sur le mouvement ouvrier

Prix attractifs %

Après trois ans d'intermission, la Bibliothèque de l'Union départementale FO 44 nous vous propose le 12 mai prochain dans un nouvel espace situé au 1^{er} étage de l'Union départementale FO 44, bureau 08.

La bibliothèque vous offre un vaste éventail d'ouvrages, neufs et d'occasion, dont la majorité sont touchés vers le mouvement ouvrier. Vous pourrez les consulter sur place, les emprunter, les acheter, mais aussi les commander à des prix intéressants.

Bibliothèque FO 44
Bureau n°108 - 1^{er} étage
Boulevard du Général Fournier
2, place de la Gare de l'Etat
44100 Nantes
☎ 02.51.44.79.00
✉ bibliofo44.fr

PERMANENCE LE LUNDI, DE 13H30 À 16H00
Ouverture de la bibliothèque sur demande les autres jours

80
ANS

NAISSANCE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

En 2025, nous allons fêter les 80 ans de la Sécurité sociale.

En 1945, la France exsangue connaît un PIB nominal aux alentours de 10 milliards d'euros. Dans un élan de solidarité, la Sécurité sociale

a été créée. 80 ans plus tard, le PIB est aux alentours de 3 000 milliards d'euros.

En conséquence, nous sommes 300 fois plus riches et on nous explique qu'il serait bon de changer notre système de protection sociale !

200
MILLIARDS

LES AIDES PUBLIQUES AUX ENTREPRISES EN 2023 : LA FRANCE CHAMPIONNE DES DÉPENSES PUBLIQUES

Chaque année, les entreprises bénéficient d'aides publiques liées à des dispositifs dérogatoires et autres subventions.

Elles sont principalement composées de niches fiscales ou d'exonérations de cotisations sociales constituant une perte de recettes pour les services publics et la protection sociale.

Ces aides sont rarement évaluées et lorsqu'elles le sont, certaines s'avèrent inefficaces, comme l'illustrent les exemples du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) ou des exonérations de cotisations sociales au-delà de 1,6 SMIC.

D'autres font l'objet d'une captation par des

grands groupes internationaux qui délocalisent ensuite leur production.

À travers ces aides, les entreprises contribuent de moins en moins au financement des services publics. Le poids de la fiscalité est transféré sur les ménages devant supporter une fiscalité indirecte et anti redistributive de plus en plus lourde.

Alors que certains estiment que la France doit réduire ses dépenses publiques pour assurer son désendettement, les aides aux entreprises sont étonnamment passées sous silence.

49 %

NOTRE SÉCU EN DANGER

Les cotisations sociales ne financent plus que **49 % des 645 milliards d'euros** de recettes des régimes de base prévues en 2025 (contre plus de 95 % en 1980). Pour information, les recettes nettes du budget général de l'État s'élèvent à **312 milliards** d'euros. Par conséquent, les recettes des régimes de base sont plus de deux fois supérieures à celles de l'État. On comprend donc mieux l'appétit féroce des gouvernements successifs à vouloir se l'accaparer !

Celles du régime de base ont été progressivement remplacées par la CSG (20 %) ainsi que d'autres impôts, taxes et contributions sociales (18 %), principalement la TVA (8 %), les taxes sur le tabac (2 %), les

alcools (0,6 %), le forfait social (1 %) ou encore la taxe sur les salaires (3 %). La politique d'exonérations de cotisations patronales est en cause, laquelle s'est poursuivie sans relâche ces dernières années.

En attribuant des recettes fiscales à la Sécurité sociale pour compenser les exonérations, ce sont principalement les salariés qui financent ce que les employeurs ne paient plus, soit par leur consommation (TVA), soit par leur activité (CSG).

Toutefois, cette évolution remet en question les droits ouverts par les cotisations ainsi que le droit de regard et de gestion confié aux représentants des travailleurs.

■ Les Mutuelles sont-elles en danger ?

Trois statuts existent concernant les contrats santé :

- ▶ **Mutuelles** (aucun questionnaire de santé, à but non lucratif),
- ▶ **Mutuelles d'assurance** (questionnaire de santé, à but non lucratif),
- ▶ **Assurances santé** (questionnaire de santé, but lucratif).

Les mutuelles, qui sont des personnes morales de droit privé à titre non lucratif, sont régies par le code de la Mutualité. Les bénéfices sont redistribués à ses adhérent(e)s.

Elles voient leur nombre en baisse importante depuis 1992 :

- ▶ **5 000 en 1992**
- ▶ **1 500 en 2000**
- ▶ **moins de 400 à ce jour** (les véritables mutuelles représentent un peu plus de la moitié de ces organismes) !

Y-a-t-il une différence entre une mutuelle et une complémentaire santé ?

Oui, la complémentaire santé (qui rembourse + ou - le ticket modérateur qui est la partie que la Sécurité sociale ne prend pas en charge) est un contrat qui est porté par la mutuelle mais aussi par d'autres organismes de santé (mutuelles d'assurances, assurances santé). Pendant longtemps, les mutuelles ont été les seules à assurer le portage de la complémentaire santé mais la concurrence est arrivée, attirée par le côté plus ou moins lucratif du marché qui est saturé car environ 95 % de nos concitoyens dispose d'un contrat complémentaire santé !

La grande majorité des contrats « complémentaires santé » proposés sont des contrats responsables (parcours de soins) qui dispensent d'avance de frais (tiers payant) par exemple sur les équipements et les soins du panier 100 % santé (optique, dentaire et audiology). Rappel : quand vous allez voir un professionnel de santé pour remplacer vos lunettes, soigner vos dents ou poser un appareil auditif, on doit vous proposer, au moins, un devis 100% santé ou o reste à charge !

Pourquoi cette baisse du nombre de mutuelles, quelques pistes en précisant que ce sont les retraités qui en sont les principales victimes ?



▶ La présence ou l'arrivée, dans certaines entreprises nationales ou pas, de régimes de santé obligatoire ont affaibli les principes de solidarité qui faisaient leur valeur ajoutée. En plus, l'arrivée de la réforme de la protection sociale complémentaire des fonctionnaires (obligatoire pour les salariés avec la participation à 50 % de l'employeur), qui est mise en place à compter du 1^{er} janvier 2025, risque d'impacter encore plus et de mettre en difficulté (voire de fermeture) 6% des mutuelles du marché de la protection santé !

▶ La concurrence et les évolutions réglementaires du secteur santé ont poussé les mutuelles à se regrouper pour rivaliser avec leurs concurrents plus importants. Leur perte de proximité les fait confondre avec les grands groupes d'assurances santé.

Les assurés perdent les notions « but non-lucratif ou lucratif », « questionnaire de santé ou pas questionnaire ». La majorité des assurés utilise le terme complémentaire santé sans se soucier des valeurs portées par leur organisme de santé qui ont souvent un impact sur leurs remboursements de soins et le montant de leur cotisation !

▶ Le désengagement de la sécurité sociale (5 milliards d'euros en 2025) va surenchérir les cotisations santé donc le nombre de nos concitoyen(ne)s qui ne pourront plus s'assurer ! Les cotisations représenteraient, à ce jour 11 % de leurs revenus globaux, chiffre qui pourrait atteindre 16 % en 2040 avec un départ à la retraite signifiant une perte de revenus entre 30 et 40 % en moyenne !

Michel De Saadeler

Billets d'humeur

Rédigé par Claire Compain

● CFTD et MEDEF, même combat !

Le départ des « concertations » de la CGT, puis de l'U2P et enfin de la FGT signe la mort du « conclave » sur les retraites. Pourtant, la CFTD et le MEDEF s'y accrochent. Mais pour quoi faire ?

Certainement pas pour abroger la contre-réforme Macron de 2023.

Dans une interview à la Tribune Dimanche, la secrétaire générale de la CFTD, Marylise Léon, était interrogée sur la nécessité ou pas de remettre à plat le financement de la protection sociale comme le suggère le patronat. « Oui, dit-elle, aujourd'hui la protection sociale repose trop sur le travail ».

On croirait entendre le patronat qui, depuis 1945, revendique qu'on en finisse avec les cotisations sociales ou, autrement dit, sur le fondement de la Sécurité sociale de 1945 qui permet de préserver le système des appétits des banques et des gouvernements.

Madame Léon, qui considère qu'il faut participer à l'effort de guerre, précise sa pensée : « Je suis d'accord avec l'idée qu'il faut un partage des efforts auprès de tous ceux qui le peuvent, les actifs mais aussi ceux

déjà à la retraite [...]. La question des 10 % d'abattement fiscal* dont bénéficient les retraités se regarde ». Seulement, il y a un os. Les retraités lui répondent : **Hors de question !** Pas touche à l'abattement fiscal de 10 % ! Et c'est ce qu'ont réaffirmé nationalement les 9 organisations de retraités dans un communiqué de presse commun.

*Cette mesure a été prise par le gouvernement de Raymond Barre en 1978 dans un souci d'équité fiscale avec les non-salariés. Les ressources des retraités sont déclarées par les caisses de retraite quand celles des non-salariés sont du déclaratif. Cet abattement n'a rien à voir avec les frais professionnels.



■ La cour des comptes contre notre système de Retraites

Pour aider ce qu'il reste du « conclave » à respecter la feuille de route du gouvernement : mettre en l'air notre système par répartition au profit d'un système par point voire par capitalisation, la Cour des Comptes vient de publier un nouveau rapport le 10 avril 2025 consacré aux « impacts du système de retraites sur la compétitivité et l'emploi ».

Vous l'aurez compris, il ne s'agit ni d'abroger la contre réforme des retraites comme l'exigent 70 % de la population ni de répondre aux revendications des retraités. Il s'agit de faire main basse sur nos retraites. Ce rapport s'inscrit dans la recherche des 40 milliards voulus par Macron/Bayrou.

1^{re} question étudiée :
le financement des retraites par les cotisations est-il un obstacle à la compétitivité ?

Le rapport voudrait bien dire : évidemment oui ! mais il est obligé de constater qu'« entre 2000 et 2024, l'évolution des coûts salariaux unitaires a même été plus modérée en France que dans les principales économies de la zone euro ».

2^e question abordée :
le recul de l'âge de départ en retraite et l'augmentation des annuités nécessaires pour une

pension à taux plein ont certes entraîné une augmentation de l'emploi des 55 ans et plus mais trop faible à leurs yeux.

Ces grands experts viennent de faire une découverte : « ce recul de l'âge légal peut également se transformer en une augmentation du nombre de personnes « ni en emploi ni en retraite » (au chômage, en invalidité, en arrêt de maladie) en particulier pour les femmes ».

Les techniciens retraite ont tous constaté qu'en 1983, lorsque les salariés ont pu partir à 60 ans, le nombre de pensions pour inaptitude au travail a chuté de façon considérable pour remonter de nouveau depuis 2010. Il ne faut pas être grand clerc pour comprendre que plus tard on travaille et plus les organismes sont en souffrance jusqu'à ne plus pouvoir travailler ! Mais l'objectif de Monsieur Moscovici est de faire travailler les malades, les invalides, les aidants familiaux sous certaines formes à négocier dans le cadre du travail des seniors !

De plus, ce rapport est catégorique sur un point : il faut en finir avec la revalorisation des pensions indexée sur l'inflation beaucoup trop généreuse pour les retraités.

Alors que préconise ce rapport ?

▶ Ajuster l'âge de la retraite en

fonction de l'espérance de vie ! C'est le système suédois qui s'est traduit par une baisse drastique des pensions

▶ Revaloriser les pensions en tenant compte des conditions démographiques et économiques.

Mais ajoute Monsieur Moscovici « de telles règles doivent être décidées collectivement ». Comprenez avec l'aval des organisations syndicales.

Dans les deux rapports précédents, Monsieur Moscovici rend un vibrant hommage aux gestionnaires patronaux et salariés de l'AGIRC/ARRCO dont le pilotage tient compte des évolutions démographiques et économiques. C'est si vrai qu'un salarié acquiert aujourd'hui deux fois moins de droits AGIR/ARRCO qu'il n'en obtenait dans les années 1970, compte tenu de l'augmentation constante de la valeur d'achat du point ! Car c'est à cela que Monsieur Moscovici veut aboutir, l'AGIRC/ARRCO est un système à point. Le montant des pensions dépend de la valeur du point qui elle-même est définie en fonction de la situation économique et démographique, contrairement à notre système de retraite actuel « à prestations définies » où les droits des assurés sont garantis par le Code de la Sécurité Sociale. Voilà pourquoi nous ne voulons pas de retraite par points !